

Elles sont si peu que nous ne les voyons pas. Sauf parfois à la une d'Allo Police, sanguinolentes victimes de règlements de comptes, emportées menottes aux poings par la police, ou stoïques et décolletées au banc des accusé-e-s.

Pour 15 hommes emprisonnés au Canada, 1 femme, généralement jeune, pauvre, peu scolarisée et condamnée pour un délit mineur et non-violent. En fait, au moment où vous lisez ces lignes, il n'y a guère plus d'une centaine de femmes incarcérées au Québec.

Sont-elles, dedans, si différentes de nous, dehors ? Autres au point de ne rien nous apprendre ? Ou, au contraire, l'étude de leurs conditions de détention serait-elle un miroir grossissant de la condition de toutes les femmes ? C'était notre hypothèse. Elles aussi, comme d'autres «enfermées» par la psychiatrie, d'autres «marginalisées» par la culture, d'autres «défavorisées» par l'économie, sont à la fois victimes du système et responsables de leurs actes.

Ce sont là pourtant des femmes exemplaires puisque les tenants du contrôle social les citent en «mauvais exemple» pour dissuader les autres, puisqu'elles sont des contrevenantes visibles à l'ordre patriarcal lui-même.

Pour nous, elles sont exemplaires surtout par la résistance farouche, individuelle ou organisée, qu'elles opposent à une institution aussi grossièrement ou subtilement répressive que la prison, ce lieu de vengeance de l'État-papa.

Pour tout cela, les «criminelles» méritent d'être connues. Et la prison démystifiée.

L'histoire de Danielle D.

dossier



Danielle Delbecque



De 13 à 18 ans, j'ai été «en dedans». Comment vous expliquer? Je suis née «illégal». Ma mère est originaire de la Côte-Nord et elle s'est toujours débrouillée seule avec nous autres. Quand j'ai eu cinq ans, elle est allée vivre avec mon père pour nous donner, à ma soeur et moi, une sécurité qu'en fait on n'a jamais eue. Ils se sont séparés deux ans après. Et puis j'ai toujours été à part des autres. À l'école, j'avais pas d'amies. J'étais première de classe, par-dessus le marché.

Les problèmes ont commencé après qu'on ait déménagé à Joliette. C'est snob Joliette mais c'est tough en même temps. J'me suis fait des chums de gars pas mal plus vieux que moi et... j'ai commencé à voler de la bière et des cigarettes dans les épiceries. Suffisait qu'on me dise que j'étais pas «game» pour que je fasse un coup. Ma mère était pas trop contente, mais elle le disait sans conviction, comme si elle se sentait coupable de pas pouvoir nous acheter ce qu'on voulait.

La première fois que je me suis faite arrêter, c'était pour des niaiseries, des pommes volées en fait. Mon premier contact avec la police... Après ça, j'me suis mise à fréquenter des gars plus vieux encore, la petite pègre de Joliette. J'en avais un peu peur, mais j'les admirais. Ils me montraient des trucs pour aller chercher du stock, et puis, ils m'empêchaient de prendre de la drogue. J'ai jamais pris de drogue: j'ai fumé deux joints dans toute ma vie.

Un jour — j'avais à peine 13 ans — j'ai décidé de lâcher l'école. J'm'ennuyais pour mourir. Ma chum et moi, on est parties en Ontario faire le tabac. On était pas là depuis deux jours qu'ils se sont aperçus qu'on avait pas 16 ans. Mais on a quand même ramassé des tomates, du raisin; on a tout essayé. J'avais même pas idée d'appeler ma mère. J'étais loin, j'étais bien. Je couchais dehors, je mangeais quand y en avait...

Mais après deux semaines, on nous a soupçonnées d'un vol qui s'était produit dans un motel. On nous a descendues à Montréal dans un centre de dépannage de jeunes. Là-dedans, t'as toutes sortes de monde, pas juste des délinquantes, beaucoup de cas de protection surtout. Si j'avais pu rester là, les choses auraient peut-être été différentes pour moi. On était pas si mal, on nous laissait assez libres de nos mouvements. Toujours est-il que le soir de l'Halloween, on est allées dans un party. Le lendemain, j'me suis retrouvée devant deux détectives parce qu'une fille avait raconté que moi et une autre avions couché avec des gars. C'était pas vrai mais on nous a accusées aussitôt de «conduite immorale». J'savais même pas ce que ça voulait dire! C'est là que le trouble a commencé pour vrai.

Photo: Françoise Guénette

DANS LA SÉRIE
LES MALFAISEUSES DE L'HISTOIRE



Anna Freud

— Tuant le père...

Illustration : Danielle Blouin

Premier centre d'accueil : neutraliser le monde

On m'a amenée au Centre d'accueil féminin tenu par les soeurs du Bon Pasteur, rue Hôtel-de-Ville à Montréal. Ça c'est la vraie prison! Tanguay a l'air d'un hôtel à côté de ces endroits-là. Le système d'uniformes d'abord : les turquoises pour les plus jeunes (9-10 ans), les bleus pour les «tough» ou les «flyées» et les verts pour les plus vieilles. Côté propreté, faut pas être maniaque comme moi : un bain et du linge propre une fois par semaine seulement. Le pire, c'est le contrôle psychologique : pas le droit de parler de son

passé, de pourquoi on est là. Sinon, on est renvoyée à sa cellule. C'est une petite chambre avec un lit de camp, une toilette, un lavabo, trois murs de béton et une toute petite fenêtre presque inatteignable. Si on te prend à regarder dehors, tu restes enfermée plus longtemps. Le personnel ? Des laïques pour la plupart, des femmes habillées normalement mais de façon neutre, très très neutre. Jusqu'à leurs faces qui sont neutres. La neutralité, c'est d'ailleurs ce qu'on exige de tout le monde. Tu ne sais plus qui tu es quand tu sors de là.

À un moment donné, on m'a permis de rentrer chez ma mère si je retournais à l'école. Mais l'école n'était pas intéressée à me revoir. J'ai retrouvé ma gang et j'ai fait d'autres coups. On m'a envoyée à Drummondville dans un autre centre d'accueil et on m'a fait sortir juste au moment où je commençais à me sentir bien.

La troisième fois que j'ai comparu devant le juge, j'avais volé des pneus. Il m'a envoyée à Tanguay pour «une période indéterminée». J'avais pas encore 14 ans.

À Tanguay : Salut «Tire» !

Au début, j'étais la seule juvénile permanente. Même l'uniforme était trop grand pour moi ! On savait pas trop quoi faire de moi et on m'envoyait passer mon temps à l'infirmerie, jaser avec les «folles». Je me sentais utile et j'avais pas peur. Ma mère était infirmière en psychiatrie, alors des «fous», j'en avais vu plus d'un... J'ai vu des femmes extrêmement perdues, poquées. Une en particulier qui était restée accrochée sur un trip de drogue et qui passait ses journées à parler à la cendre dans son cendrier. J'en ai vu aussi qui n'avaient rien fait d'autre que quitter leur mari. Il y avait des femmes enfermées en cellule à la journée longue qui n'auraient pas dû l'être ; d'autres qui n'avaient pas droit aux livres et à qui je refaisais de la lecture de temps en temps. Il y en avait qui n'avaient même pas de draps, qui couchaient à même le matelas. Une autre qu'on avait attachée à son lit par les chevilles. Soit-disant pour éviter les tentatives de suicide.

Quelques mois après mon arrivée, ils ont installé une vraie aile pour juvéniles avec activités en plein air, TV, cartes. À côté, c'était l'aile des butchs. Dans ce temps-là, elles étaient à part. Elles m'aimaient bien parce que j'étais toujours de bonne humeur et m'avaient surnommée «Tire» à cause de mon vol de pneus. Chez les juvéniles, les filles s'entendaient bien et les surveillantes étaient moyennement sensibilisées aux problèmes des jeunes. Je me sentais certainement mieux là qu'au centre d'accueil. Je n'étais plus isolée, j'avais le droit de parler de ce que je voulais. Personne n'essayait de me changer.

Comment j'en suis sortie ? Ma mère, qui n'en revenait pas de me voir en prison, a contacté la journaliste Claire Dutrisac pour qu'elle fasse des pressions. Retour en centre d'accueil, à Québec cette fois. C'est là que mon père a fait une demande pour me ravoir. Un homme invivable. Il a toujours été violent et il me prenait pour sa femme de ménage. C'est à ce moment-là que j'ai rencontré un débosseleur de 37 ans, à Montréal. Mon premier amant en fait, et c'est moi qui ai pris l'initiative. On peut bien dire qu'il était pas correct d'avoir une petite fille de 14 ans entre les mains, mais je n'ai rien à dire contre lui. Il s'occupait de moi. Je me sentais libre avec lui et j'étais jamais obligée de coucher avec.

En Beauce

Quand mon père l'a su, il a voulu porter plainte pour détournement de mineure. J'ai fini par sacrer mon camp pour que Denis se fasse pas arrêter. J'suis partie sur le pouce en Beauce où j'avais des amis. Quel voyage. Le gars qui m'a donné un lift était homosexuel. Il pensait sûrement que j'étais un gars — de loin, dans mon cas, c'est difficile à dire. En plus, j'avais une extinction de voix. Il a fini par se rendre compte que j'étais une fille, mais ça ne l'a pas empêché d'arrêter souvent pour me payer des ponces de gin, des pastilles, des sandwiches. Super correct. Rendus à Québec, il n'allait pas plus loin, il entre dans une cour

de motel. J'ai cru que j'étais faite, qu'il était pas homosexuel du tout. Mais non. Il m'a loué une chambre, m'a laissé 20\$ et une petite bouteille de gin. Il m'a dit : «Fais pas du pouce la nuit, c'est dangereux» et il est parti.

Pour le reste, ça n'a pas tellement été réussi. On m'a ramassée pour vagabondage. On m'a renvoyée à Tanguay pour quelque temps. Ensuite, il y a eu le Carrefour St-Jérôme, d'où je me suis sauvée avec deux autres filles. Là, le juge, toujours le même, a décidé de faire une femme de moi. Il m'a envoyée à la pire place de toutes : le Centre de rééducation Ste-Hélène de Pierrefonds. J'en avais entendu parler et je savais que c'était pas ma place.

La rééducation, ou le principe de la plasticine

J'avais entendu dire qu'on acceptait pas les lesbiennes au Centre, alors je m'suis arrangée pour avoir l'air d'une butch. J'ai même laissé traîner des lettres d'amour fictives ! Mais les bonnes soeurs se sont pas laissées prendre. Elles m'ont fait porter une jupe, m'ont obligée à changer de peignure. Leur principe de rééducation à elles, c'est le principe de la plasticine : elles essaient de te refaire complètement. Impossible de se faire des amies, de se sentir solidaire ; si tu veux qu'on t'accorde des privilèges ou des responsabilités, tu dois piler sur la tête des autres pour les obtenir. On t'oblige à dénoncer les autres sinon t'es aussi coupable qu'elles. C'est un système terriblement dur à vivre parce qu'il vise à effacer ton individualité. Tout fonctionne par groupe, t'es personne. Tout ce qui te valorise, c'est le nombre de points que tu te mérites et le petit salaire hebdomadaire qui dépend de tes points. Pour les filles qui sont là parce qu'elles se font battre ou violer chez elles, évidemment, c'est moins pire. Une belle cage dorée.

Moi, j'avais un seul but : faire mon droit. Le Cegep du Vieux-Montréal m'avait acceptée en autant que je finisse mon secondaire V. Mais il aurait fallu que j'aie à l'école à l'extérieur et j'en avais pas le droit parce qu'on me considérait pas «prête» pour la quatrième étape. La quatrième étape, en fait, c'est quand on t'a fait avaler le système. J'étais classée comme délinquante et je devais attendre mes 18 ans pour pouvoir sortir. Je suis effectivement sortie deux mois avant ma fête.

À un moment donné, j'ai eu ma claque. J'en pouvais plus. Alors j'ai complètement débarqué. J'parlais plus, j'm'occupais plus de rien. Ma seule sortie permise, c'était aller jouer aux quilles avec une bénévoles. J'acceptais plus. On m'a mise en isolement pendant 30 jours, on a coupé tous les contacts avec l'extérieur : plus de lettres, de téléphones, de visites. Et je n'ai plus eu droit aux contacts avec les autres filles jusqu'à la fin de ma détention. On m'a fait voir un psychiatre qui m'a prescrit des anti-dépresseurs. J'ai jeté ça dans les toilettes. Le plus dur, c'est que je savais pas comment ça allait finir.

La coordinatrice ne voulait pas me voir tant que je n'aurais pas fait «ma démarche moi-même», ni accepté «les principes de l'institution». En d'autres mots, il aurait fallu que je rampe à terre. Je l'ai pas fait. On m'a installée dans une salle de toilette, on m'a mise dans la bibliothèque où j'ai fini par lire tout ce qu'il y avait. Je n'étais pas prête à me laisser avoir. J'avais déjà trop fait de concessions depuis mon arrivée, et ça ne m'avait jamais rien apporté de bon. Finalement, j'ai exigé de voir mon officier de probation. Il m'a donné raison : j'aurais dû pouvoir finir mes études. C'est d'ailleurs ce que voulait le juge, sauf qu'on l'avait pas consulté ! Alors on m'a trouvé une job : vendre La Presse par téléphone. Ensuite, j'ai travaillé dans une pâtisserie à Ville Mont-Royal. Mes premières vraies sorties depuis trois ans. J'me levais à 5 h 30 le matin. Là on m'a permis une chambre avec pension sous la surveillance d'une travailleuse sociale qui s'informait de tout ce que je faisais. J'ai perdu ma job peu de temps après. Depuis le temps que je refoçais mon agressivité, j'ai déversais sur les clients. Ça faisait cinq ans que j'étais «timée» aux cinq minutes, alors les horaires... En fait, ça m'a pris un bout de temps avant de pouvoir travailler et me sentir bien.

Postface

Qu'est-ce qui aurait pu me faire éviter tout ça ? Un foyer nourricier sans doute. À St-Jérôme, il y avait une éducatrice qui voulait me prendre. On s'aimait beaucoup toutes les deux. Mais on a fait un tas de pressions sur elle et elle n'a pas pu. J'ai passé un Noël chez elle une fois ; elle avait un garçon adopté, un mari avec qui je m'entendais. Je serais allée à l'école comme tout le monde. Et puis ces gens-là me faisaient confiance alors que j'ai toujours fonctionné par défi ou par méfiance. Prenez mon juge, par exemple, le juge Hétu : je lui en voulais à mort, et tout ce qu'il voulait que j'fasse, je faisais le contraire. C'est sûr qu'on a monté mon histoire en épingle. Si j'avais été un garçon, on m'aurait pas accusée de conduite immorale à 13 ans.

Comment j'ai fait pour résister ? Peut-être parce que j'ai toujours été convaincue de ce que je pensais. Je n'ai jamais accepté de me faire structurer les idées par d'autres. La liberté d'esprit, c'est ce qu'il y a de plus important mais ça va de pair avec l'espace physique. J'ai toujours eu besoin d'air et d'espace. Toutes mes fugues ont eu lieu en automne. Même si j'en ai pas les moyens, j'm'arrange pour habiter devant un parc. Je me demande comment j'ai fait pour pas devenir folle. J'me souviens d'avoir passé des soirées entières, debout sur le lavabo de ma cellule, à regarder l'horloge Molson et la neige qui tombait...

Mon âge ? J'ai 27 ans maintenant. 🌻

Entrevue
LISE MOISAN
Rédaction
FRANCINE PELLETIER

Des filles bien "protégées"

Il y a actuellement près de 1 000 adolescentes âgées de 14 à 18 ans qui vivent en centre d'accueil au Québec. Délinquantes ou simplement déviantes? Joanne Doucet, avocate, nous explique en quoi la protection de la jeunesse, pour les filles, ce n'est pas tout à fait pareil.

Linda: 15 ans, quelques absences non motivées à l'école, relations sexuelles avec des partenaires différents, découche souvent. La travailleuse sociale de la famille n'arrive pas à établir une relation de «confiance» avec elle. Sa mère ne la «contrôle» plus et fait un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse pour «fugues et refus de l'autorité». On propose à Linda un placement «volontaire» en centre d'accueil, qu'elle accepte pour avoir la paix et pour éviter un placement à long terme de la part du Tribunal de la jeunesse.

Qu'est-ce qui motive la prise en charge des filles comme elle? Plus de 90% des adolescentes placées le sont pour «protection» ou «troubles de comportement sérieux». On les considère comme délinquantes mais surtout comme des cas à protéger. De plus, on pathologise leur comportement, en recherchant surtout les causes de dysfonctionnement de leur personnalité, ce qui les prive de toute responsabilité. Pour les institutions, elles sont en détresse psychologique et non en révolte contre l'autorité. La solution: les protéger.

Comment se vit le centre d'accueil

Le Centre Notre-Dame de Laval, à Rivière-des-Prairies, est un établissement sécuritaire pour filles.¹ Elles y vivent 24 heures sur 24 et sont divisées en groupes de huit appelés unités de vie. Chacune occupe une petite chambre dont la porte peut se barrer de l'extérieur. J'ai pu constater récemment, lors d'une visite, que le cinquième étage était inaccessible, les filles d'une des unités étant «incontrôlables».

L'intimité est réduite et la vie de groupe organisée selon des horaires fixes: activités scolaires, socio-culturelles et sportives. Il y a toujours deux éducatrices-eurs en présence et ce sont eux qui décident des moments passés en chambre. Visites et courrier sont contrôlés. Pour les crises graves, il existe une «chambre d'isolement». L'encadrement est donc serré et la prise en charge totale.

L'internement protecteur

D'après une étude du Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile,² les motifs d'enfermement à Notre-Dame de Laval sont d'abord les fugues, ensuite la consommation et/ou le trafic de drogue, la rébellion (rejet de l'autorité, incorrigibilité), les problèmes à l'école, les délits contre les biens, les fréquentations douteuses... En 1976, le rapport Batshaw constatait qu'une fois prises en charge par le

système judiciaire, les filles se retrouvaient plus vite en centre d'accueil et pour plus longtemps que les garçons.

«On a beaucoup tendance à sexualiser les délits des filles, c'est souvent — heureusement pas toujours — leur comportement sexuel qu'on envisage d'abord: prostitution, danse nue, relations sexuelles avec plusieurs partenaires».³ À l'inverse des garçons, le droit à la sexualité est loin d'être acquis pour les filles. Le leitmotiv du discours: la peur. Peur pour elles, peur qu'elles se fassent exploiter, peur qu'elles ne sachent pas se défendre, peur qu'elles tombent enceintes. On ne peut imaginer que leur réalité sexuelle soit positive, il y a toujours cette fatalité de victime collée à leur sexe. Paradoxalement, on les perçoit aussi comme les instigatrices du mal. Elles portent la responsabilité de la sexualité sans avoir droit à la jouissance.

En fait, les services sociaux ont les mêmes attentes et les mêmes exigences que les parents. La DPJ, le super-père, perpétue le rôle de la jeune fille: rompre avec sa famille devient un délit, refuser sa place dans ce noyau mène au contrôle et à la prise en charge culpabilisante.

Qui respecte l'autonomie de ces adolescentes? À croire que leur liberté ne vaut pas cher. À croire aussi que la «protection» et l'internement soient les seuls moyens d'intervention possibles.

JOANNE DOUCET (AVOCATE)

1/ Il existe trois types de centres d'accueil: ouvert, semi-ouvert et fermé (ou sécuritaire).

2/ Étude menée par Louise Biron, criminologue.

3/ Cité dans «Enfants exploitées», par Me Andrée Ruffo Mondor in *Face à la justice*, juillet-août 81.



Mercredi à Tanguay

dossier

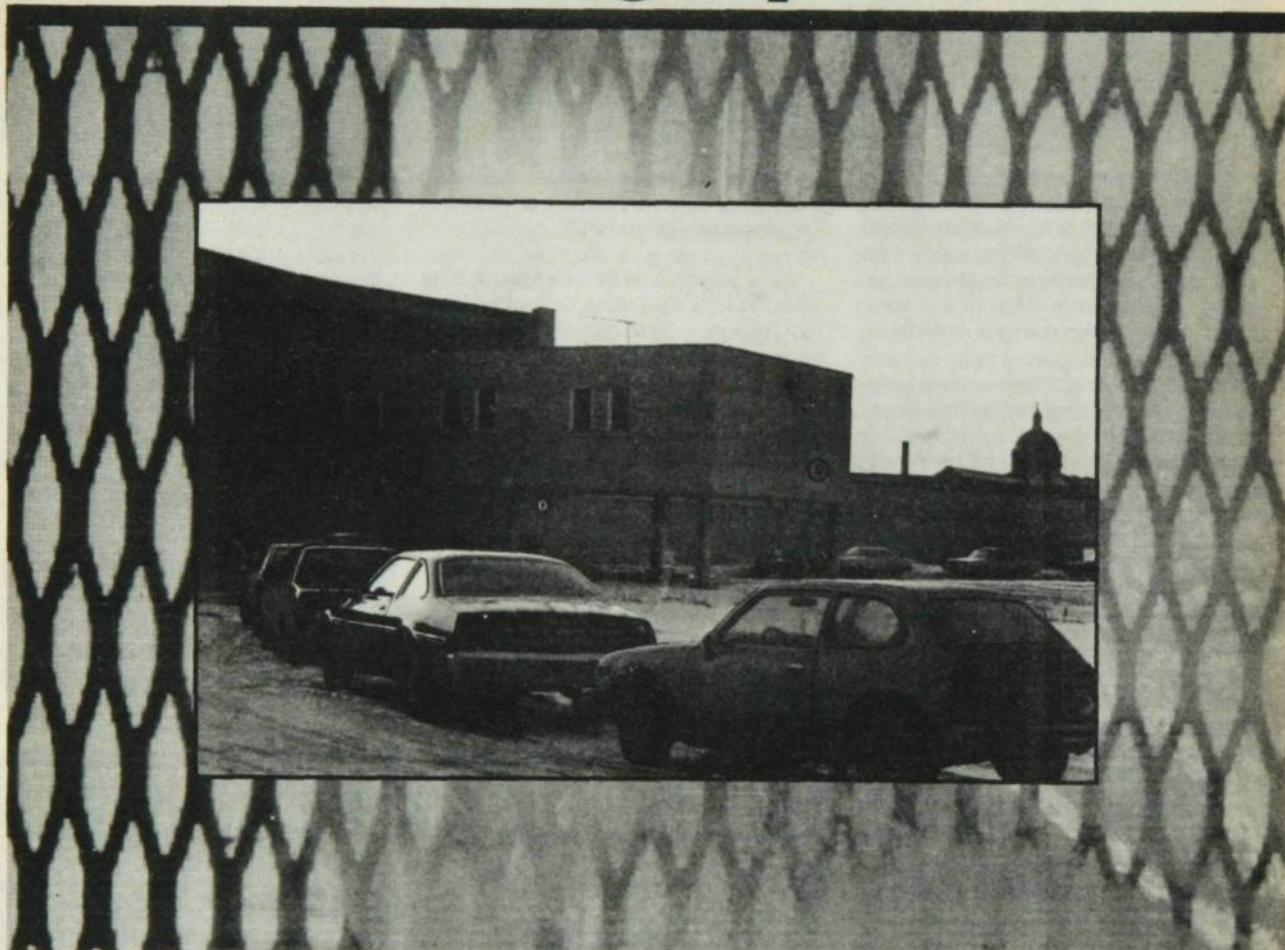


Photo : Françoise Guénelle

De l'extérieur, c'est une polyvalente, une masse de béton au périmètre mal clôturé, à 200 pieds d'une rue tranquille d'Ahuntsic, et à l'ombre autrement impressionnante de Bordeaux, la prison pour hommes, le grand frère.

Nous franchissons la porte de fer hérissée de pointes et déclinons fermement nos identités à la dame derrière la vitre et la console. Ça y est, nous sommes à la Maison Tanguay, la principale prison pour femmes au Québec.

Il nous aura été étonnamment facile d'y pénétrer : Richard Pelletier, directeur depuis septembre 82, nous accorde une entrevue. Il consent même à la visite préalable et aux photos.

Précédées du chef-surveillant Jérôme, nous allons d'un «secteur» à l'autre, dans un tintement de clés ininterrompu. Rencontrons dans le premier une quinzaine de prévenues curieuses : «La Vie en rose ? Ah bon ! A l'est pas rose icitte en tout cas !» Plus loin, la bibliothèque est déserte ; quelques piles de Harlequin et de Pocket Books voisinent sur le comptoir avec un exemplaire saugrenu de la Nouvelle Barre du jour.

La cantine, la salle des discos, la chapelle, le salon de coiffure, les salles académiques,

tout est fermé, désert. Calme aussi le A-1, le super-maximum ; avant même de nous parler, Marie et Francine en «expulsent» Jérôme, qui s'en va causer avec les deux matrones.

De là, non sans appréhension, nous passons aux fameux «trous», aux cachots. D'une femme enfermée dans le noir, nous ne voyons qu'un regard bleu, entre les barreaux du judas... Mais déjà nous sommes ailleurs, à l'infirmerie où l'on garde en isolement depuis 18 mois la désormais célèbre Danielle Williams, dangereuse «criminelle» et présumée chef de bande. La première femme condamnée – la peine de mort abolie – à 25 ans ferme pour le meurtre d'un policier (commis à Longueuil en 1981, lors d'un hold-up). Elle nous décrit son procès, son appel, ses rapports avec la direction : «Pelletier est très convaincant...» nous prévient-elle. Depuis cinq jours, elle est en grève de la faim, pour être transférée «en population». Là-bas, Jérôme attend toujours.

Nous pensions sortir de Tanguay vers midi. Il est 4 heures 30 quand nous émergeons de la visite et de l'entrevue avec Pelletier. De la prison, nous aurons «tout» vu, semble-t-il, puisqu'on nous a laissées circuler et parler si facilement. Tout, sauf l'intangible, la transpa-

rente prison psychologique dont les femmes, elles, nous ont parlé. Et nous les avons crues.



Inférieures en nombre

Combien sont-elles, derrière les barreaux ? En 1981, sur 100 personnes admises (!) dans les prisons canadiennes, 6 étaient des femmes. Environ 6 500 au total, pour 102 000 hommes ! Ces femmes sont incarcérées ou bien au pénitencier fédéral de Kingston (moyenne hebdomadaire de 116 détenues au début 1982), ou bien dans des prisons provinciales.

Au Québec, il y a deux prisons pour femmes : la Maison Tanguay à Montréal (capacité : 140 détenues) et la Maison Gomin à Québec (capacité : 40 détenues). Sans compter le millier d'adolescentes circulant dans le réseau des centres d'accueil, on obtient donc des chiffres plutôt réduits ; en 1981, une moyenne quotidienne de 140 femmes purgeaient ici, au Québec, des sentences fédérales (plus de deux ans) ou provinciales, comparé au 2 853 hommes surpeuplant les prisons et pénitenciers québécois.²

Évidemment, le roulement est considérable ; en un an, 1 486 femmes sont passées à Tanguay seulement, pour un jour ou plus — 43% d'entre elles pour moins de six mois (le jour de notre visite, elles n'étaient que 96, la moyenne étant de 106). De 1977 à 1981, le nombre de femmes incarcérées au Québec s'est accru de 1 499 à 1 882.³

Le scénario-droque

Qui sont ces «criminelles», et d'où viennent-elles ? À Tanguay, par exemple, au printemps 82, les détenues étaient plutôt jeunes (68% avaient moins de 30 ans), peu scolarisées (une 10^e année en moyenne) et célibataires (à 74%).⁴ Par contre, 33% d'entre elles étaient mères de famille.

Elles étaient surtout francophones (71%), puis anglophones (13%), immigrantes (6%) ou Amérindiennes (3%).⁵

Même sans statistiques, il est quasi certain que la majorité des femmes délinquantes proviennent de milieux socio-économiques défavorisés. Enfants, elles ont connu la pauvreté, accompagnée fréquemment de violence familiale, d'abus sexuels et, souvent, les témoignages le confirmeront, d'inceste. Adolescentes, la plupart ont fait l'expérience d'un ou de plusieurs centres d'accueil. Au moment de leur arrestation, elles étaient travailleuses non spécialisées, chômeuses, assistées sociales, danseuses, prostituées. Dans presque la moitié des cas, leurs problèmes avec la justice sont liés, directement ou indirectement, à la drogue.

Marlène, par exemple, est une ex-prostituée, ex-héroïnomane de 32 ans. Mère de trois enfants dont elle a perdu la garde, elle est «libérée conditionnelle», sortie de Tanguay depuis trois ans, après 20 mois de détention. Motif de condamnation : vols qualifiés.

«La plupart des filles que j'ai rencontrées en-dedans ont vécu la même chose que moi : elles ont commencé par la prostitution, puis elles sont tombées dans le vol. Une fille vient tellement écoeurée de se faire jouer après le corps, pis rendue dans la dope, elle a de plus en plus besoin d'argent. Il lui viendrait pas à l'idée de se chercher une job, parce qu'elle a jamais rien appris, ou pour d'autres raisons.»

Selon Marlène, c'est un homme qui neuf fois sur dix va profiter de son découragement et lui proposer la porte de sortie : «Il t'amène à l'ouvrir, à dire ton écoeurément. Là, tu dégueules toute la mardo que t'as sur le coeur. Alors il te propose une solution, «Fais encore trois ou quatre clients pour acheter le gun». Vous imaginez ensemble quelques petits hold-ups, pour en finir avec tout ça. Après, ça va être la belle vie à deux.»

Pour Marcelle, 29 ans, ex-cocaïnomanie, qui a purgé trois ans au total pour vol à main armée, d'abord à Tanguay, enceinte, puis à Kingston, le scénario-droque a été le même. À un moment donné, elle devait se procurer deux à trois grammes par jour (de 140\$ à 170\$ le gramme) : «Tôt ou tard, l'idée te vient d'aller chercher l'argent là où il est, à la banque».

Une seule Danielle Williams

Pourquoi exactement se retrouvent-elles en prison ? Pour quels types de délits, crimes violents ou brouilles ? Selon un sondage Gallup, les Canadien-e-s estimaient en 1982 que 53,9% des crimes sont violents. Mais d'après les statistiques, la criminalité violente connue de la police, en 1980, ne dépassait pas 5,8%.⁶ Cette fausse perception de la criminalité, entretenue par les médias, s'applique aussi aux femmes.

Bien que le nombre de meurtres et de hold-up commis par des femmes ait augmenté depuis quelques années, il ne représente encore qu'une faible proportion des délits féminins. Pour une Danielle Williams, beaucoup de madames anonymes. En fait, la majorité des femmes actuellement emprisonnées le sont pour des crimes non violents, souvent d'ordre économique, comme le vol à l'étalage, la fraude, et le non-paiement d'amendes.

Il est très difficile de distinguer, sur une grande échelle, des types de délits plus spécifiques aux femmes ; québécoises ou canadiennes, les statistiques sont toujours inévitablement unisexes, tou-te-s détenu-e-s confondu-e-s.

Mais prenant l'exemple plus limité de Tanguay, on voit que, des femmes détenues à

l'hiver 82, 36% avaient commis des délits contre la propriété (vols avec ou sans effraction, méfaits, recels, fraudes), 19% des délits contre les personnes (assauts, voies de fait, homicides), 12% avaient contrevenu à la loi sur les stupéfiants, 4% à d'autres lois fédérales et 2% à des lois du Québec.

57% d'entre elles étaient récidivistes, ce qui est derrière le taux général de récidive, communément établi à plus de 80%.⁷

Autre exemple : des 116 Canadiennes incarcérées dans des pénitenciers fédéraux en janvier 1982 (dont 112 à Kingston), 34 avaient enfreint la loi des stupéfiants, 18 avaient commis des vols et 15 des homicides.⁸

Ces homicides sont rarement des crimes crapuleux, mais sont plutôt dirigés vers le mari, le chum ou les enfants : «Ce sont des meurtres dits passionnels, mais ce serait plus exact de dire que souvent, ce sont des meurtres d'exaspération. Ça n'a rien à voir avec la passion. C'est du désespoir qui se traduit par ce geste. Mais ce phénomène est tellement nouveau qu'il est difficile de dégager des tendances, autant au niveau des raisons que les femmes ont de commettre les meurtres que pour l'attitude des juges-hommes devant ces délits commis par des femmes.»⁹

DANS LA SÉRIE LES MALFAISEUSES DE L'HISTOIRE



Selon le livre biblique deutérocanonique, Judith serait devenue une héroïne chez les Juifs en tranchant une trachée. Comment ? Avec un grand couteau, tiens ! En effet un dénommé Holopherne, général du grand babylonien Nabuchodonosor (vers 600 av. J.C.), assiégeait sans répit la ville de Bethulie. Et Judith, forte de l'amour qu'elle portait à son peuple, emmerdée par cette présence intrusive et désireuse de sauver la ville (une petite ambitieuse, quoi !), d'un oeil décidé lui coupa la tête pendant qu'il sommeillait (ou qu'il avait un coup dans le nez, c'est selon).

Illustration : Sylvie Roche



Richard Pelletier

Un homme et une femme

Justement, quels types de sentences encourent les «criminelles»? Reprenons l'exemple des femmes détenues à Tanguay, au début de 1982. Plus de 50% d'entre elles avaient écopé de sentences allant de 1 jour à 1 an; 19% de peines étalées de 1 an à 2 ans; 29% de sentences «fédérales» de plus de 2 ans et environ 3% de peines de 10 ans et plus.¹⁰

En général, les spécialistes du Droit pénal canadien observent et critiquent une disparité manifeste dans les sentences infligées pour des crimes similaires. Pour le même vol commis dans les mêmes conditions, deux accusés auront facilement des peines différentes. Qu'en est-il des femmes?

Que leurs délits soient mineurs (vol chez Eaton ou fraude à l'Hydro-Québec) ou majeurs (meurtre de leur mari, hold-up), recevront-elles des juges des sentences plus clémentes ou plus sévères que celles imposées aux hommes? Rien ne nous permet de trancher, les faits sont contradictoires.

La presse révélait récemment que, suivant des données du Centre canadien de la statistique judiciaire, les femmes ayant assassiné leur mari ou conjoint s'en «tiraient à meilleur compte», acquittées ou condamnées plus légèrement. Sauf que pour 1 épouse criminelle, il y a 4 époux ou concubins tueurs.

Mais ces tendances à la «clémence» des juges envers les meurtrières ne s'appliquent pas, par exemple, aux meurtres de policiers... ni à la possession ou trafic de stupéfiants. À taux d'arrestation égal (9,10%), les femmes sont condamnées trois fois plus souvent que les hommes pour des affaires de drogue (35% des prisonnières de Kingston).¹² Dans ce cas, la sévérité est plus grande.

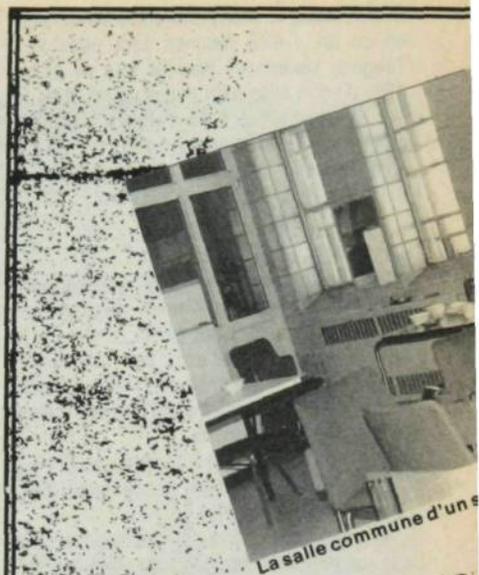
Dans tous les cas, la relation juge-accusé se complique, mais implicitement, de l'habituelle dialectique homme-femme.

«Pendant mon procès à Montréal, raconte Marlène, le juge m'a demandé: 'Qu'est-ce que tu penses de ça, une mère de trois enfants qui commet des hold-up?' Moi qui ai le cœur sensible, j'suis partie à brailler puis j'ai répondu: «C'est dégueulasse, j'pense que j'me suis prise pour une autre... Donnez-moi cinq ans de probation de plus, dix ans si vous voulez, mais ne m'envoyez pas trop longtemps en dedans, j'pourrai pas vivre ça trop longtemps.» Il m'a regardée dans les yeux et il m'a crue. La Couronne demandait deux ans, mon avocat 18 mois, le juge m'a donné huit mois pour un total de 20 mois consécutifs.»

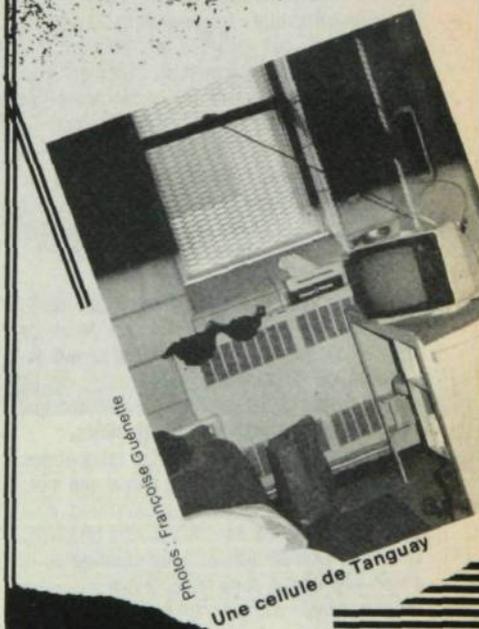
Selon Françoise Latulippe, ce juge qui a cru Marlène est une exception. Les autres auraient été plus sévères: «Tant et aussi longtemps que la justice sera administrée par des hommes, ils sentiront davantage le besoin de punir les femmes qui dérogent aux normes de la culture, leurs normes.»

Elle parle en connaissance de cause. Aujourd'hui conseillère en formation et en développement organisationnel à la Direction de la détention du ministère de la Justice du Québec, elle a été impliquée dans le milieu carcéral depuis 1963. D'abord aux affaires sociales, auprès des jeunes délinquant-e-s, puis à l'aide sociale; depuis 1977, au ministère de la Justice, à Bordeaux en service social, puis en formation du personnel et à la direction générale des établissements.

Analyste fréquemment consultée, Françoise Latulippe a participé depuis 1979 à la réorganisation de Tanguay et de Gomin. Elle est contre la prison pour les femmes et contre la notion même de punition, surtout appliquée aux gestes «marginiaux» ou «non conformes» de certaines femmes.

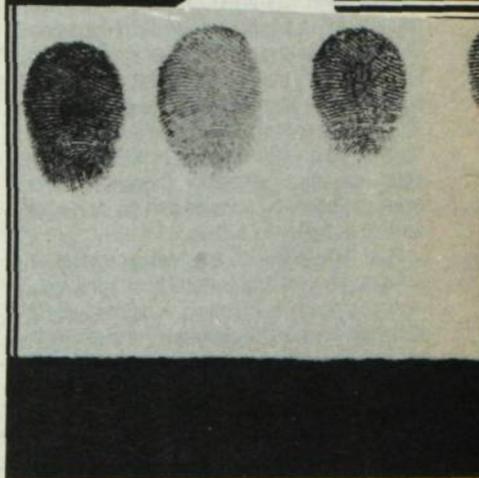


La salle commune d'un s



Photos: Françoise Guénard

Une cellule de Tanguay



Maison moderne

Qu'est-ce que ça signifie au juste, 8, 20 ou 100 mois de prison ? Comment vit-on – ou survit-on – derrière les barreaux ?

La Maison Tanguay est une prison moderne, construite en 1964 pour n'abriter que des «sentences provinciales» et des femmes en attente de procès. Depuis une entente fédérale-provinciale signée en 1979, les Québécoises condamnées à plus de deux ans sont détenues à Tanguay plutôt qu'au pénitencier fédéral de Kingston, ce qui les laisse près de leurs ami-e-s et familles tout en leur évitant le problème de l'anglais. Cela explique la cohabitation à Tanguay, à l'intérieur même de certains «secteurs», de «courtes» et de «longues sentences». On classe les femmes selon leur «personnalité» et selon leur coefficient de «participation», et non en fonction de leurs délits ou durée de sentences.

Un «secteur», c'est d'abord une salle commune, à la fois T.V. room, cuisine, salle de cartes, séparée du corridor et des matrones par une large paroi vitrée – comme une pouponnière d'hôpital. À l'opposé, une autre porte vitrée conduit aux 13 à 17 cellules disposées face à face, juste après les douches-buanderie.

Les cellules elles-mêmes sont des cubes aux murs bétonnés, de 6 pieds par 8, pourvus d'une toilette en inox, d'un évier avec eau froide seulement, d'un lit de camp, d'une table étroite, et d'une fenêtre garnie de moustiquaire.

Quand, ce mercredi matin, nous avançons dans un secteur, la plupart des portes de fer, munies de lucarnes à l'usage des surveillantes, sont ouvertes. Quelques-unes ont recouvert les murs de photos, de cartes postales. Presque partout, sur ce calendrier fourni par l'institution, Jésus-Christ superstar sourit en close-up polychrome. Celles qui ne regardaient pas la télé dans la salle, celles qui ne fumaient pas en sirotant leur nescafé, sont là qui dorment, écrivent, attendent.

Elles sont toutes levées depuis 7 heures 30, forcément. À 11 heures 30, elles iront toutes, l'accès aux cellules interdit, dîner ensemble à la cafétéria, pour ensuite revenir au secteur. Ce soir, toutes les lumières s'éteindront à 23 heures 30, forcément. La vie en institution, c'est ça ; une série d'in-activités en groupe, sous surveillance, aux heures et selon les règlements fixés par l'administration : lever, coucher, repas, travail ménager et – théoriquement – ateliers de travail ou d'étude.

Théoriquement, parce que le jour où nous y sommes, par exemple, «nothing works» :¹³ tous les ateliers sont fermés, comme la bibliothèque, le gymnase, les salles de classe, le salon de coiffure, les ateliers d'artisanat. C'est que, nous explique notre guide, Jérôme, un prof est en recyclage, un autre en congé pour cause de décès, les psychologue et travailleur social absents ce jour-là, etc... Même le récréologue que nous croisons semble avoir, lui aussi, des problèmes de loisir !!



Le parloir, pour les visites sans contact

Disivèté et prioritès

En fait, des 30 femmes que nous rencontrons à Tanguay, aucune n'est impliquée dans une activité organisée, de formation académique, professionnelle ou sportive. À moins que regarder la télé, faire des patiences ou dormir soient de nouveaux processus de réhabilitation. Cette oisiveté est-elle «normale»? Des observateurs quotidiens de Tanguay nous confirmeront que depuis quelques années la grande majorité des «clientes» passent l'entière journée dans leur secteur. Autrement dit, les ressources matérielles existent mais sont fortement sous-utilisées, faute d'orientations claires de la direction.

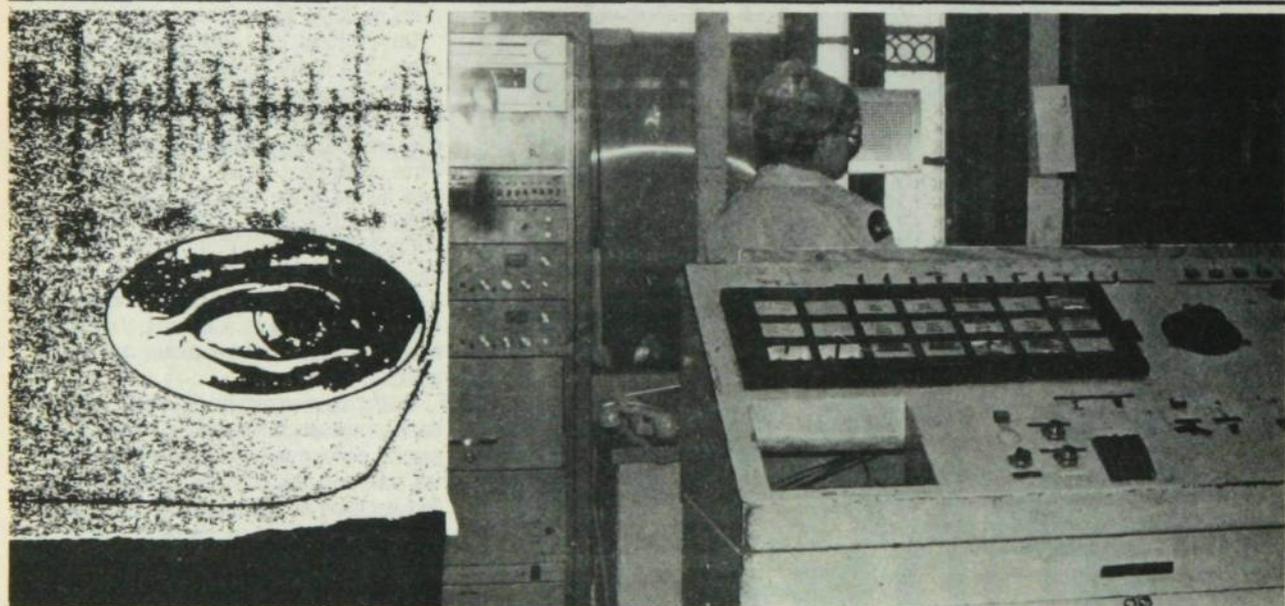
Pourtant, il y a quatre ans à peine, un rapport commandé par le ministère de la Justice au comité de travail sur les femmes incarcérées, le rapport Careau, recomman-

daît de «multiplier les situations d'apprentissage, de participation et de créativité qui rendent la vie pleine et laissent peu de temps à l'oisiveté, créer (...) un régime de vie dynamique et ouvert qui favorise, sinon un sentiment de liberté intérieure, au moins le sentiment d'un espace vital minimum lequel libère la tension inhérente à l'emprisonnement». Qu'est-il advenu de toutes ces recommandations? Pourquoi les ressources sont-elles sous-utilisées?

«Question de prioritès», nous répondront Richard Pelletier, directeur et Jean Pitre, responsable de ces fameux programmes: «En plus d'un programme de bénévolat auprès de personnes handicapées qui implique quatre détenues, quelques femmes travaillent à la buanderie et sont payées, et pour la 2^e année nous avons un programme académique,

satisfaisant. 12 femmes étaient inscrites à l'automne. C'est du rattrapage, en fait, des cours de 10^e, 11^e année. Mais Tanguay est un petit établissement; nous n'avons pas les moyens de faire vraiment de la formation professionnelle, par exemple de leur donner un cours de secrétaire (!) ...»

À quoi servent alors les 126\$ déboursés par les contribuables pour l'entretien quotidien d'une détenue, si ce n'est à lui donner des moyens de vivre après sa libération? «Si les ressources actuelles sont mal utilisées, c'est que les programmes sont longs à préparer, il faut former le personnel, et puis... il faut auto-financer les nouveaux programmes de travail ou d'étude, l'État ne payant que les dépenses minimales: nourriture, salaires, etc.» (Pourtant, dans les prisons pour hommes, seuls les loisirs sont ainsi à auto-financer.)



Photos: Françoise Guénette

Sous l'oeil des matrones

Le rapport Careau préconisait aussi la liberté de circuler, dans les limites du possible, à l'intérieur de l'institution, et des contraintes intérieures réduites au minimum. Contrairement à Kingston, où le périmètre extérieur est très sécuritaire mais la circulation interne des détenues assez fluide, les détenues de Tanguay n'ont pas le droit de se promener d'un secteur à l'autre. Ceux-ci sont parfaitement étanches et toutes les portes verrouillées.

Au nom d'une sécurité interne maximale, les détenues, déjà privées d'intimité et d'autonomie par les horaires de groupe, et inoccupées vu le peu de programmes existants, sont de plus constamment surveillées par les matrones, qui exigent d'elles des comportements exemplaires.

Selon Françoise Latulippe, «une délinquante, par définition, est une personne qui a des forces très grandes et qui les fait agir à la grande insatisfaction de la société et du personnel des prisons. Le personnel, par définition aussi, est en position de pouvoir sur

la détenue. Entre eux, le rapport de force est omniprésent.»

Ce fameux personnel, quel est-il? Comment est-il formé? À Tanguay, pour une centaine de détenues, il y a 84 surveillantes et 12 surveillants, réparti-e-s sur trois quarts de travail. C'est-à-dire un-e surveillant-e pour 2,3 détenues. Les détenues ont en moyenne 28 ans et une 10^e année, les surveillantes plus de 40 et une 8^e ou une 9^e année. Âge et scolarité, l'écart est grand.

Les surveillantes reçoivent-elles une formation spécifique? «En fait, poursuit Françoise Latulippe, des années 30 à 1979, la formation était axée uniquement sur le contrôle physique d'une personne en crise, crise réelle ou appréhendée. On apprenait à manipuler les PR-24, de longues matraques semblables à celles des policiers. Des armes impossibles à neutraliser.

En 1979, suite aux recommandations du rapport Careau, nous avons élaboré un programme intitulé «Introduction aux sciences humaines», mais ce n'était pas facile à ensei-

gnier: les sciences humaines sont perçues dans ce milieu comme des affaires de mères, des affaires de femmes.»

Contrairement aux stéréotypes de tous ces films montrant les gardiennes de prison comme de grandes hommages aboyantes, les «screws» de Tanguay nous semblent très moyennes de taille et très civilisées, même si leur familiarité avec les détenues sonne souvent faux. Chez certaines d'entre elles, le maternage est flagrant. Marlène nous l'avait bien dit:

«À Tanguay, la détenue a davantage à comprendre c'est quoi l'attitude à prendre face aux autorités. La surveillante c'est ta moman ou ta grande soeur. Toi, t'es une enfant et il faut que tu dises comme elle, même si tu penses autrement.»

Méfiance ou mépris?

«Si les surveillantes jouent facilement aux mères, explique Françoise Latulippe, c'est qu'elles trouvent une certaine valorisation dans ce processus d'infantilisation des déte-

nues. Plus âgées, elles ont eu elles-mêmes des enfants. Avec l'uniforme, la loi et les directeurs de leur côté, elles ont plus beau rôle encore : « Sois fine avec madame Latulippe » ou « Tu fais de la peine à madame Latulippe ». Face à ça, la détenue est supposée avoir de la peine d'avoir fait de la peine à madame Latulippe. Sinon, c'est une insolente. Elle mérite une punition.

Il y a un autre volet. Quand ce n'est pas le chantage, c'est l'engueulade violente à travers les corridors. Et si la détenue répond sur le même ton, elle est taxée d'insubordination.

En 1979, le rapport Careau déplorait que «... le milieu carcéral n'a jamais été capable de respecter la personne de la détenue et de la traiter en adulte » et que « malheureusement, notre personnel a été formé jusqu'à maintenant dans un esprit de méfiance sinon de mépris vis-à-vis l'incarcérée. »

Trois ans plus tard, cette étroitesse et cette méfiance n'avaient guère diminué, alors que des observateurs notaient que « les rapports de discipline se concentrent surtout sur des vétilles », avant de conclure que « ce processus d'infantilisation est beaucoup plus marqué dans les établissements féminins que masculins. »

Et, quatre ans après le rapport Careau, nous entrevoyons nous-mêmes à Tanguay les mille façons de ne pas prendre des femmes adultes au sérieux. Par exemple, quand messieurs Pelletier et Pitre, entre la soupe et la sole, nous expliquent candidement la psychologie spéciale des femmes détenues :

« Elles essaient d'abord de nous attendrir, en parlant de leurs enfants qui leur manquent, etc. Quand on leur refuse quelque chose, elles réagissent très émotivement et, contrairement aux hommes, elle ne se résignent jamais à attendre. C'est comme si elles n'acceptaient pas de faire leur temps, elles essaient tous les trucs pour sortir avant, quitte à « magasiner » – elles ont l'habitude ! – à tous les niveaux de l'administration ou du système, ce qui est inutile pour elles et complique notre travail à nous. »

Malgré la possibilité d'un bingo « spontané », ces femmes ne leur font pas peur, c'est clair. Sauf deux ou trois exceptions dont Danielle Williams, ils les trouvent même « raisonnables » : « C'est pas nécessairement des déchets, leurs passés individuels expliquent leur présence ici... » Pourtant, entre elles et eux, on sent la distance infranchissable. Comment pourraient-ils s'identifier à ces femmes, ou même imaginer que nous le fassions ?

Une pré-maternelle

L'infantilisation, c'est aussi Maryse et Dee Dee, deux jeunes détenues que nous rencontrons longuement dans un cubicule réservé aux visites-contact, quand Maryse explique, écoeurée, qu'elle ne veut plus être au comité-détenues pour se faire rire dans la face par la direction :

« Ils nous donnaient juste le minimum : oui pour le pop-corn et les crottes de fromage à la cantine. Non pour le droit d'aller dans la cham-

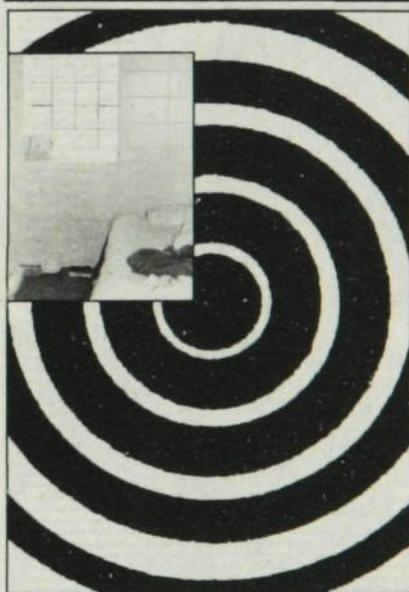
bre d'une autre détenue, ou pour la libre circulation à travers les secteurs, nos principales revendications. Alors le comité est plutôt tombé à l'eau... mais il y a des élections ce soir, pour en refaire un autre.

Ici, c'est une pré-maternelle. Ils nous menacent à la moindre niaiserie : « Allez pas toutes ensemble à la toilette de la cafétéria, sinon on va la fermer ! »

Dee Dee, la vingtaine aussi, renchérit : « Est-ce qu'on est ici pour être punies ou pour être aidées, réhabilitées ? »

Bonne question. Marcelle et Marlène, déjà, nous avaient décrit le raffinement des « jeux de tête » auxquels peuvent se livrer des administrateurs de prison. Pourquoi, sinon pour punir ?

Les règlements peuvent changer du jour au lendemain ; c'est le règne de l'arbitraire total, le cauchemar kafkaïen :



« Au début, on avait le droit d'écrire six lettres par semaine. Un jour on m'a dit « Marlène c'est pas six, c'est cinq, un point c'est tout. » Si tu poses trop de questions ou si tu t'obstines le moins, tu deviens une fille qui veut pas s'en sortir, une fille qui pourrait même mener les autres au bingo. À partir d'un petit incident, on peut te mettre à part des autres... » – « et là, t'es moins éligible à une sortie », ajoute Marcelle.

« On apprend à connaître tes besoins, tes vulnérabilités, bien souvent en t'interrogeant gentiment sur ta vie privée. On te demande si t'as des enfants. Tu réponds sans méfiance. On t'encourage, on t'assure que t'as le droit de les voir, que t'es éligible. Pour l'anniversaire d'un de tes enfants, tu fais ta demande dans les délais. Deux jours avant ta sortie, ta demande est refusée. Le comité a jugé que t'étais pas prête... »

On a déjà refusé à Marlène une sortie pour la lui accorder une semaine après. « On voulait voir comment j'allais réagir. Ça fait très mal. Une fille peut alors faire une crise, elle va vouloir sauter à la face de la travailleuse

sociale qui lui annonce la décision du comité. Une autre fera une tentative de suicide ou bien elle se gèlera à planche. »

Une détenue ne doit pas montrer sa révolte face à l'arbitraire du système, mais si par ailleurs elle reste trop calme, on la jugera indifférente, elle deviendra une mère dénaturée qui ne mérite pas de voir ses enfants.

Le trou « protecteur »

À côté des « jeux de tête », une répression plus directe peut s'exercer. Notamment par le « dead-lock » ou par l'envoi en isolement, au trou, des femmes en crise, crise physique quand on coupe à une détenue sa dose quotidienne de pilules, crise de « participation » quand une fille a mérité de passer devant le comité de discipline. On isole aussi pour leur « protection », les quelques « stools », mouchardes, ostracisées par le reste de la population.

À Tanguay, qui est considérée comme une prison moderne, le trou possède une caractéristique qu'on ne retrouve nulle part ailleurs : on ne peut pas faire évacuer soi-même le contenu de la toilette et on reste à la merci du bon vouloir d'une matrone ou d'un screw qui passe. De plus, attacher la détenue est une pratique assez courante. Pour la punir ? Bien sûr que non. Pour la « protéger » contre les tentatives d'auto-mutilation.

Quand nous y passons nous-mêmes, une femme s'y trouve dans le noir, plutôt abasourdie ; elle nous explique à travers les barreaux du judas qu'elle a capoté quand on ne lui a pas renouvelé ses psychotropes.

Apparemment, la plupart des détenues consomment des médicaments, entre autres des somnifères. On leur en donne facilement – il y a une file à la porte de l'infirmerie le midi de notre visite – mais on les leur coupe aussi facilement, sans raison.

« Six !!! »

Encore au nom de la protection (morale ?) des détenues, on limite par tous les moyens la possible « contagion » du lesbianisme à l'intérieur des prisons. On interdit donc aux femmes d'être deux dans la même cellule. C'est pourquoi quand nous entrons au A-1, le super-maximum réservé aux irréductibles, Françoise crie « Six ! » à l'intention des possibles délinquantes ; elle les prévient qu'un surveillant arrive.

« Les premiers temps de ma sentence, j'étais enceinte, j'avais mal au dos, raconte Marcelle. J'ai demandé de l'antiphlogistine pour me frictionner. D'autres en ont demandé aussi. Dans la salle de bain, on se frictionnait mutuellement. On a vite fait de me couper l'antiphlogistine parce que ça conduisait au lesbianisme. »

Dans toute institution carcérale, les relations sexuelles entre détenues sont interdites, mais comme pour tout autre aspect de la vie en dedans, c'est le personnel qui fait la loi et ses attitudes vont déterminer la réalité des détenues. À Tanguay on ne tolère aucun contact alors qu'à Kingston, c'est plus libéral

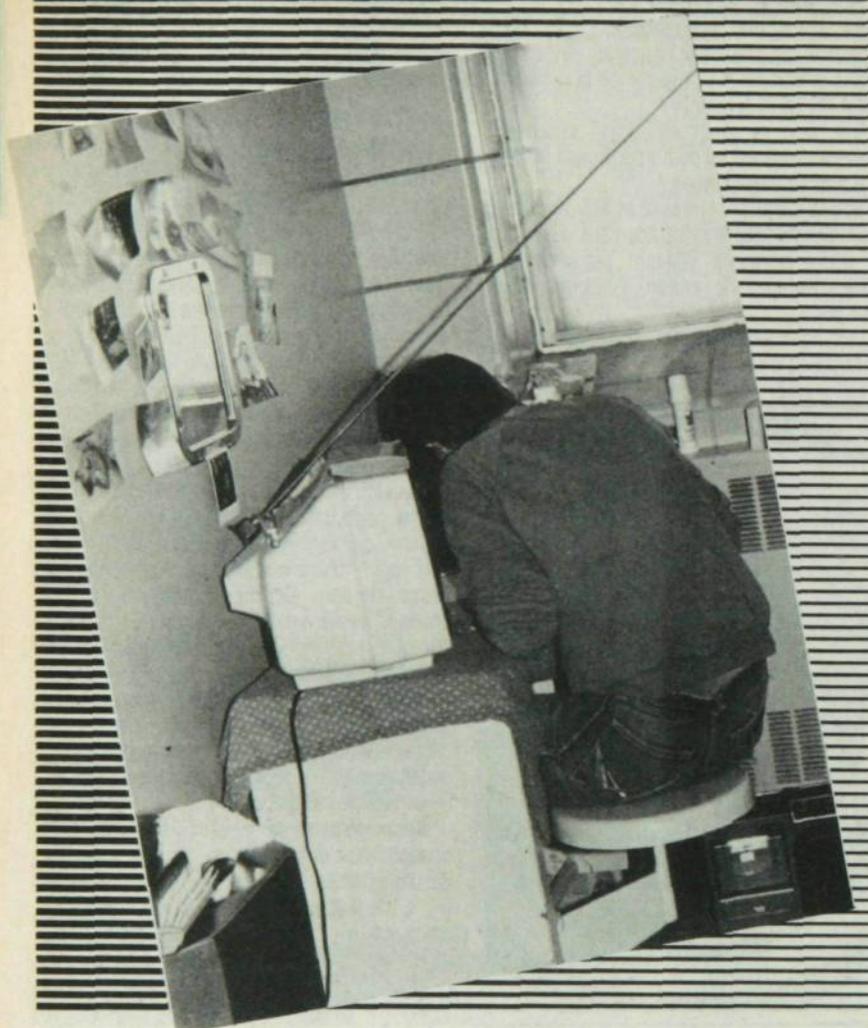


Photo : Françoise Guénelle

(«Mais à Kingston, ça va changer bientôt», nous apprend Richard Pelletier).

À Tanguay, toujours selon Marlène et Marcelle, deux femmes surprises ensemble sont envoyées au trou et passent ensuite devant un conseil disciplinaire qui décidera de les séparer dans la prison ou d'en envoyer une à la prison de Québec. Raisonement officiel : on craint que la jalousie sexuelle entre femmes n'amène la violence et même le meurtre !

Mais le libéralisme n'est pas tout rose non plus, selon Marcelle : «À Kingston, malgré la tolérance, c'est risqué de te lier émotivement avec une autre détenue. On est plus vulnérable. Tu vas faire plus attention pour ne pas l'exposer, elle, aux représailles. Tu risqueras pas un dix jours dans le trou en sachant pas ce qui va arriver à ta femme pendant ce temps-là.»

Pourtant, comme dit Maryse «... ce serait bien normal, surtout pour les longues sentences... et même sans avoir de liaison, on devrait pouvoir choisir avec qui on veut regarder la télé dans sa chambre, non ?»

Lesbiennes consentantes

«En fait, s'interroge le directeur Pelletier, sont-elles vraiment homosexuelles ? Ici, à l'institution, on ne choisit pas son voisin. Est-ce que le consentement est véritable ou arraché ? La loi du milieu carcéral – dominant/dominé – fait qu'une «butch» peut avoir toutes les petites filles qu'elle veut ! Nous sommes responsables ; il y a ce problème moral du consentement.»

«Ils pensent que c'est violent, rétorque à cela Maryse, mais c'est faux. Y a pas de pressions ici, même subtiles, les filles sont libres de choisir qui elles veulent. Mais les surveillantes ont tellement peur de la «contagion» que dès qu'elles en voient deux se donner un p'tit bec, elles arrivent : «Hey, décolle un peu !»

«Mais non, poursuit Pelletier, il y a une forme de tolérance. Si nous séparons les couples ? Oui, quand c'est trop fort. Mais les femmes déjà en couple à leur arrivée, identifiées comme telles, sont mises dans le même secteur. Sans rapports physiques, bien sûr.»

Phobie de la drogue

Réprimées dans tous leurs mouvements, même amoureux, soumises aux «jeux de tête» et aux règlements, infantilisées et désresponsabilisées, comment les détenues s'en sortent-elles ? Comment réagissent-elles ?

Parmi les réponses courantes, la drogue (hallucinogènes et drogues dures, mais surtout médicaments : valiums, speed, goof balls, mandrakes, etc.), aussi omniprésente que la phobie et la répression qu'elle entraîne. Malgré la fouille des détenues et des visiteuses-eurs à l'entrée de la prison, elle circule librement. Comment ? «C'est qu'il y a toutes sortes de façons de faire entrer la drogue, raconte Françoise Latulippe. Le personnel peut le faire ; je sais que trois gardiens ont déjà été congédiés pour en avoir trafiqué. Congédiés mais non poursuivis, à ma connaissance. Mon expérience, c'est que la drogue entre beaucoup par les détenues et par les visiteuses-eurs, les ami-e-s qui réussissent à s'approcher suffisamment des cours de l'institution pour lancer des paquets.»

La drogue, dans les établissements, c'est important. Pour la détenue, c'est de l'argent, c'est du pouvoir, c'est monnayable et ça confère un statut. Pour d'autres détenues, c'est une obligation : une fille qui a la permission de sortir est «requisée» pour aller chercher des paquets ici et là, et les ramener à l'institution. Les entrées se font par voie vaginale, par voie stomacale, on avale des condoms pleins de toutes sortes d'affaires...»

Si la drogue représente pour les détenues un certain pouvoir, il est «normal» que la direction intervienne. Au début de 1982 encore, elle le faisait en pratiquant l'écoute téléphonique, en multipliant les fouilles parfois «disgracieuses» des visiteuses-eurs et des bénévoles, en arrêtant la circulation des journaux et des revues, «au cas où...», en suspendant des congés temporaires. Et bien sûr en fouillant les détenues le moins soupçonnées de trafic. Fouilles intimes, vaginales et rectales ; en janvier et février 82, par exemple, on a procédé à Tanguay à 78 fouilles vaginales. Une seule a été positive.

Mais pour une institution aussi préoccupée par la drogue, il n'existe curieusement aucun programme de désintoxication des femmes droguées à leur arrivée. «Rien sinon le «cold turkey», c'est-à-dire couper net, point à la ligne», résume Françoise Latulippe.

Blessures, bingos, évasions

Ce qui est sûr c'est que, malgré la drogue et les somnifères, la tension, les tensions montent. Parce que, comme le dit Françoise Latulippe, «la prison est dure pour l'esprit. Quelqu'une qui n'en peut plus va dire : «Je fais mon temps sur la tête», parce qu'elle n'est plus capable de vivre l'incarcération.»

La violence, même physique, est continue entre les screws et les détenues. Par exemple, il n'est pas rare qu'on amène une femme au

trou en la tirant par les cheveux. Et entre les détenues elles-mêmes. C'est une façon de vivre, c'est la tradition carcérale. Chez les femmes, la violence est surtout verbale et se situe au niveau de la menace et du chantage. Il y a quelquefois des règlements de compte. Allant jusqu'où? Jusqu'à l'hôpital.

Mais contrairement à ce qui se passe dans les prisons pour hommes, l'auto-mutilation est plus fréquente que la violence dirigée vers les autres détenues. Et qu'est-ce que c'est l'auto-mutilation, sinon une agressivité contenue qu'on retourne contre soi-même? Mais il y a un autre facteur: en milieu carcéral, la dépersonnalisation est très grande. Dès l'arrestation, on est un cas, un numéro. Il est facile de perdre contact avec soi-même; l'auto-mutilation permet de retrouver son corps, et son existence. Je saigne - c'est moi qui saigne - j'existe - je suis encore là.»

Mais il arrive que les tensions explosent: Tanguay par exemple a connu quelques «bingos» fameux, dont celui de 1980. D'autres détenues prennent le large; jusqu'à l'arrivée de Pelletier, la Maison était une passoire, avec un record de 28 évasions en deux années (incluant les femmes «en code», en permission, qui ne rentrent pas). En 1981, 18% des évasions au Québec ont eu lieu à Tanguay. Comme dit Maryse, «t'as juste à pousser le moustiquaire, même pas besoin de le déchirer, à sauter 10, 12 pieds, et t'es dehors. C'est un trip...»

La voie centrale

Celles qui restent ont, en gros, le choix entre trois stratégies. Les premières se conforment à toutes les attentes de la direction pour raccourcir leur temps, sont fines, très très fines, parfois trop, au risque de se désolidariser des autres détenues et d'être ensuite ostracisées par elles.

À l'opposé des sages, parfois «collantes», se retrouvent les «tough», les difficiles qui ne coopèrent pas et qui perturbent, comme Marie et Francine, «pensionnaires» au super-maximum. Courtes ou longues sentences, elles disent n'avoir rien à perdre et leur méfiance vis-à-vis de l'institution, accrue par quelques passages en prison, les rend pour la direction quasi impossibles à manoeuvrer. Elles refusent, sanctionnées par le comité disciplinaire, de laver les marches de l'escalier («Là, j'ai appelé mon avocate pis j'y ai dit: Hey! y veulent me faire laver l'escalier à genoux! J'suis pas une esclave!...»), elles protestent contre les différences de traitement, elles cessent de manger pour obtenir que Danielle Williams soit sortie de son isolement «inhumain» et transférée dans leur propre secteur.

Alors on isole ces «meneuses» - au A-1 - de tout le reste de la population, au cas où elles soulèveraient les autres. Elles mangent dans leur secteur et n'ont pas accès aux quelques activités.

Mais la plupart choisissent, entre la révolte ouverte et la «collaboration», la voie centrale: être de bonnes filles qui veulent s'en sortir et le prouvent, s'occupant d'elles-mêmes et de leur programme, quitte à faire du bénévolat chez les handicapé-e-s ou à travailler à la cuisine (il y a dans les deux cas des listes d'attente). Sans affronter individuellement la direction, elles demeurent solidaires des autres. Sachant que Danielle Williams est en grève de la faim depuis 4 jours, elles signent une pétition demandant son retour «en population». Ou, comme dit Maryse, «c'est toi qui décide... Moi, je m'arrange pour faire mon temps court.» Ce qui veut dire essayer d'obtenir des rémissions de peine, ou l'accès au programme d'absence temporaire (5 jours dedans, 2 jours dehors, etc.), dont 25 à 30 détenues de Tanguay profitent actuellement.

Macadie ou la Main

Et quand elles ont fini par le faire, leur temps, long ou court, comment se débrouillent-elles dehors? Arrivent-elles à s'en sortir vraiment?

«Justement, t'arrives pas à t'en sortir, explique Marlène. C'est pour ça qu'on travaille pour aider les filles, Marcelle pis moi. Notre révolte, on l'a vécue en-dedans. Marcelle l'a

vécue comme elle a pu, moi je l'ai vécue avec l'aide de Dieu. Quand on me faisait des écoeuranteries, j'disais: «Jésus, j'te confie ça, ça m'fait mal en tabarnac.» Mais sur le coup j'avais envie de tout casser.»

Certaines, comme Marlène, découvrent un support dans la religion. Quelques-unes, comme elle, Marcelle et Danielle D. tentent de rompre complètement avec leur ancien milieu «criminel» et se cherchent un travail «correct». Ou bien elles travaillent à la réhabilitation d'autres détenues, par des projets d'aide, au carrefour Macadie, au Café chrétien. Mais ce n'est pas facile:

«Il y a des fois, j'ai quasiment le goût de me retrouver en dedans. Quand je suis chez moi, pis que j'ai rien à manger, et que je vis plein d'injustices dehors, parce qu'on me juge encore comme on l'a toujours fait depuis que j'ai 13 ans, qu'on rit de moi quand j'dis que j'fais plus de prostitution, j'ai envie de retourner en prison. En dedans, au moins, j'étais aimée, comprends-tu? J'étais pas seule, j'étais avec des filles comme moi, des filles qui m'appuyaient pour que j'lâche la dope.»

La plupart, démunies, retournent à ce qu'elles connaissent, à la Brasserie de Montréal, par exemple, ou sur la Main, au réseau qui les accueille le mieux et les fait vivre le plus «facilement»: par la prostitution, la dope, le trafic, le recel, etc.

DANS LA SÉRIE LES MALFAISEUSES DE L'HISTOIRE



La Corriveau

En avril 1763, «La Corriveau» est condamnée à être pendue pour le présumé meurtre de son deuxième mari Louis Dodier. Selon la coutume britannique, son corps est exposé dans une cage de fer sur la place publique. D'après les commérages qui ont contribué à la faire condamner, «la veuve Dodier n'avait pas pleuré à la mort de son premier mari - alcoolique qui la battait. La veuve Dodier aimait rire, boire et danser. La veuve Dodier n'avait que trois enfants, à l'âge où toutes les femmes en avaient sept ou huit».

Illustration: Ginette Loranger



Marlène et Marcelle, ex-détenues

Dangereuses pour qui ?

On sait que la majorité des femmes délinquantes récidivent, que la prison ne peut ni les «dissuader» ni les réhabiliter. On connaît les coûts astronomiques d'une telle «école du crime». D'autre part, on sait aussi que de toutes les prisonnières de compétence fédérale (les «pires»), 123 seulement (1,2%) sont considérées comme dangereux-euses pour la société au point de devoir être retiré-e-s de la population générale. Combien de femmes là-dedans ? Trois, quatre ? Par quelle absurde logique entretient-on pour elles un instrument aussi démesuré que la prison ? Gaspillage de temps, d'argent, de vies.

A aucun moment, en visitant Tanguay, n'avons-nous senti qu'une telle institution nous protégeait, nous et les autres femmes, des meurtres, viols, assauts et spoliations dont nous risquons d'être victimes quotidien-

nement. A aucun moment, face aux 30 femmes rencontrées à Tanguay, nous ne nous sommes senties menacées. En liberté, nous savons que ce n'est pas nous — ou les femmes en général — qu'elles menaceraient.

«Mais nous-mêmes sommes contre les prisons, rétorquent à cela Pelletier et Pitre. Une personne sensible ne dit jamais qu'elle est pour la prison. Par contre l'opinion publique est très dure à l'égard des détenu-e-s, et demande volontiers la potence, l'abolition des congés temporaires et libérations conditionnelles. Mais quoi faire demain, si on abolit les prisons ?»

Qui, au Canada ou au Québec, se préoccupe de la question ? Hormis quelques groupes abolitionnistes, on s'inquiète surtout des conséquences politiques et économiques d'une possible abolition, même progressive.

Quant à nous, nous nous doutions bien que la prison était inutile, surtout pour un nombre si ridicule de «criminelles». Nous sortons de Tanguay encore plus convaincues. Sûres que les femmes détenues, même résistantes, ne peuvent que sortir perdantes de la «game» de l'intérieur, de leur guérilla avec l'institution. Sûres qu'à travers l'emprisonnement de femmes comme Marcelle, nous y perdons toutes.

«En-dedans, c'est la loi du plus fort, c'est l'arbitraire. Ils sont là pour casser ton caractère, pour t'enlever ta révolte, pour que tu deviennes une «bonne fille». Il faut être tête de cochon, il faut être contre l'injustice pour s'en sortir.

«En-dedans, on sait jamais ce qu'on va vivre. Il y a des chances pour que l'injustice que tu vas subir te marque jusqu'à la fin des jours. C'est toujours une sentence à vie.»

Recherche

DANIELLE BELLEHUMEUR (OFFICE DES DROITS DES DÉTENU-E-S),
NICOLE BERNIER (LA VIE EN ROSE),
JOHANNE DOUCET (AVOCATE),
LUCIE LEMONDE (O.D.D., AVOCATE),
LOUISE PINARD (EX-COMITÉ DE LUTTE ET D'APPUI AUX FEMMES EN PRISON),
HÉLÈNE PEDNEAULT (LA VIE EN ROSE).

Entrevues

LISE MOISAN, AVEC LA COLLABORATION DE DANIELLE BELLEHUMEUR ET DE HÉLÈNE PEDNEAULT.

Coordination

LISE MOISAN

Rédaction

FRANÇOISE GUÉNETTE

1/ Margaret Polanyi, *A Tour... The Kingston Prison for Women*, in *La Revue Statut de la femme*, Toronto, novembre 1982, p. 9.

2/ *Rapport annuel 1981-82*, ministère de la Justice du Québec, p. 127.

3/ *Idem*, p. 128.

4/ Ces chiffres-ci et les suivants proviennent d'un rapport interne de la Direction de la probation et de la détention du ministère de la Justice québécois, mars 1982.

5/ Élevé par rapport à la population québécoise, ce pourcentage de 3% est très inférieur à celui prévalant à l'ouest de l'Ontario, où de 75% à 98% des femmes incarcérées sont autochtones.

6/ *Le droit pénal dans la société canadienne*, Gouvernement du Canada, août 1982, p. 90.

7/ *Rapport interne*, M.J.Q., déjà cité.

8/ Margaret Polanyi, déjà cité.

9/ Françoise Latulippe, présentée plus loin.

10/ *Rapport interne*, M.J.Q., déjà cité.

11/ Kathleen Léger, P.C., in *La Presse*, 19 janvier 1983, p. D10.

12/ Selon Renée Colette-Carrière, professeure en criminologie féminine, U. de Montréal.

13/ *Nothing Works*: titre célèbre d'une étude de Martinson sur l'efficacité des divers programmes correctionnels.

14/ *Rapport Careau*, Comité de travail sur les femmes incarcérées, ministère de la Justice du Québec, juin 1979.

15/ *Rapport interne*, M.J.Q., déjà cité.

16/ *Idem*.

17/ *Idem*.

18/ *Recueil de données concernant les services correctionnels canadiens*, Service correctionnel Canada, Ottawa, 1982, p. 31.

PETIT LEXIQUE CARCÉRAL

Bingo : émeute, mutinerie, révolte.
Dead-lock : punition individuelle ou collective, qui consiste à être confinée dans sa cellule plus ou moins longtemps, avec interdictions variées : défense de participer aux activités, de regarder la T.V., d'écouter la radio, d'écrire, etc.

Détenues fédérales ou provinciales : les accusé-e-s qui ont une sentence de plus de deux ans purgent leur peine dans un pénitencier de juridiction fédérale, celles et ceux qui ont une peine de moins de deux ans, dans une prison de juridiction provinciale.

Prévenu-e : personne présumée innocente, qui n'a pas encore subi son procès. Elle est soit en liberté, soit détenue à Tanguay (Parthénaï pour les hommes).

Établissement à sécurité maximale, médium, minimum : les pénitenciers sont ainsi classés selon leur degré de surveillance. Dans les **maximums** (Archambault, Maximum Laval, Centre de développement correctionnel, super-maximum), le périmètre barbelé est surveillé par des gardes armés ; à l'intérieur, les portes sont fermées automatiquement et aucun dépla-

cement de détenu n'a lieu sans permission écrite. La surveillance interne se fait aussi par des gardes armés ou par un système de détection dans les murs.

C'est presque la même chose que les **médiums**, sauf que les déplacements sont un peu plus faciles et les portes moins nombreuses (Leclerc, Centre fédéral de formation, Cowansville, La Macaza). Il n'y a pas de périmètre sécuritaire dans les **minimums**, qui ressemblent à des collèges, avec des portes et des fenêtres normales.

Le seul **pénitencier** pour femmes - Kingston - est à sécurité maximale. On ne prend pas de risques : si une seule détenue est considérée comme demandant un haut degré de surveillance, toutes les autres doivent subir cette situation. À Tanguay, une **prison**, le degré de surveillance change selon les différentes ailes.

Crimes violents : tous les crimes qui impliquent violence contre la personne : meurtre, homicide, viol, vol à main armée, voies de faits, etc.

LUCIE LEMONDE

GROUPES D'APPUI AUX PRISONNIÈRES ET EX-DÉTENUES

Office des droits des détenu-e-s (ODD) : comité de travail de la Ligue des droits et libertés, voué à la défense et à la promotion des droits des détenu-e-s. O.D.D., 1825, rue Champlain, Montréal. Tél.: (514) 527-8551.

Tel-Ressources : organisme d'aide et de consultation aux ex-détenu-e-s, qui aide les personnes à trouver un logement, un travail, des vêtements. Brochure disponible bientôt, sur les droits et les services offerts aux femmes libérées.

Tel-Ressources, 1687, rue Aylwin, Montréal. Tél.: (514) 527-8393.

AVBAD : Association des visiteurs bénévoles aux détenus. C.P. 326, Succursale Youville, Montréal.

Comité 8 mars : groupe ad hoc de sympathisantes et de militantes de l'O.D.D. et de Tel-Ressources, dont le but est de sensibiliser les groupes féministes à la situation des femmes incarcérées, et de former un comité permanent d'appui aux prisonnières.

L.L.

VIDÉOS ET FILMS

En dedans : Vidéo par Dona Carpenter sur la vie à Tanguay, Vidéographe.

Tanguay : Vidéo par des détenues de Tanguay, Vidéographe.

Les lieux du crime : par Daniel Frenette et l'Office des droits des détenu-e-s, diaporama.

Le choc de la sortie : avec la participation du Tremplin, production Radio-Québec.

Une vie en prison : Radio-Québec.

Archambault, toute une vie : par Linda Craig, Câblevision nationale.

P4W (Prison for Women) : Film 16mm couleur, par Janis Cole et Holly Dale, sur la Prison des femmes de Kingston, Toronto.

The Dozens : Film 16mm couleur, par Christine Dall et Randall Conrad, documentaire-fiction sur la «réhabilitation» d'une jeune détenue.

PUBLICATIONS

Cinq femmes en prison : Tony Parker, éd. Gonthier, 1967.

Surveiller et punir : Michel Foucault, éd. Gallimard, Paris, 1975.

Angela Davis : autobiographie, Albin Michel, Paris, 1975.

Avec les femmes en prison : Panici, collection librairie académique Perrin.

Les femmes et la folie : 5e colloque sur la santé mentale, Montréal, 1980.

Comité femmes de Tanguay : Louise Pinard, in revue Des luttes et des rires de femmes, vol. 2, no 5.

Les prisons : magazine OVO PHOTO.

Sexualité dans les institutions : Armando Verdiglione, Payot, 1976.

Tight Wire : publication du comité des détenues de Kingston, Box 515, Kingston, Ontario, K7L4N7.

Violence et presse écrite : Office des droits des détenu-e-s, Montréal.

Rapport 1977 : National Advisory Committee on the Female Offender, Ottawa CPS et NPS.

La loi et les femmes autochtones : Kathleen Jamison, Conseil consultatif sur la situation de la femme, 1980.

Les complices : Lucie Laurin et Jean-Claude Bernheim, Éd. Québec/Amérique, Office des droits des détenu-e-s, 1980.

The Watcher and the Watched : Bruno Cormier, Tundra Books, 1975.

Journal et lettres de prison : Eva Forest, Éd. des Femmes, Paris, 1975.

Prisonnières : in revue Sorcières, no 6, 1977, Paris.

Les prisons de par ici : L. Landreville, A. Gagnon, S. Desrozières, Office des droits des détenu-e-s, éd. Parti Pris, 1976.

Les pénitenciers : un système à abattre : Luc Gosselin, éd. Albert St-Martin.

Crimes et châtiments au Canada français : Boyer Raymond, Cercle du livre de France.

Prisons de femmes : Catherine Erhel et Catherine Leguay, France-Loisir, Paris, 1977.

Prisonnières : Natacha Duché et Ariane Gransac, éd. Denoël, Paris, 1982.

Peines perdues : Louk Mulsman, éd. Centurion, Paris, 1982.

Chassée de prison : Claire Cullrane, éd. Albert St-Martin, Montréal, 1981.

Face à la justice : publication bimestrielle de l'Office des droits des détenu-e-s de la ligue des droits et libertés. Abonnement individuel : \$10.00.

L.L.

Nouvelle pièce au dossier !
Page 78

Plaidoyer contre l'inutile

La prison aurait-elle fait son temps ? Plusieurs le croient. Comme les Comités d'action des prisonniers en France, les National Abolition Projects aux États-Unis et l'Office des droits des détenu-e-s au Québec, ils et elles développent une position radicalement abolitionniste. Lucie Lemonde est avocate et membre de l'O.D.D.

Assez curieusement, mon aversion pour la prison a coïncidé avec mon éveil au féminisme. Ou plutôt en a été la suite logique, le contrecoup. Je retrouvais, dans ces endroits où la soumission et l'oppression sont institutionnalisées, où le contrôle et la dépersonnalisation règnent et gagnent, tout ce que je voulais dénoncer et abolir.

Car, il faut le dire, le monde carcéral c'est la répression à l'état pur, le pouvoir mâle, l'argent, les miradors, la peur, le silence. C'est également la bêtise, la bêtise de ce gardien

avec son épingle à cravate en forme de mitraillette, sa boucle d'oreille en forme de bulldog et son sarcasme petit, petit. Et si la prison est une sombre caricature du monde dans lequel nous sommes forcées de vivre, la prison des femmes doit alors en être un concentré imbuvable. À preuve, ces paroles que Francis Carco attribue à un directeur de prison de France :

«Dès que m'arrivent de nouvelles femmes, je les réunis au prétoire et les informe de ce que j'attends d'elles. Aucune ne bronche. Je

leur tiens ensuite, individuellement, un petit raisonnement destiné à les émouvoir ; je cherche à les toucher, à éveiller en elles un sentiment de repentir et, lorsqu'elles pleurent, j'arrête. Cela suffit. Une femme qui pleure devient aussitôt maniable ; elle accepte son sort, se soumet.»¹

Stress et détresse

Des milliers de personnes ont été ainsi démolies par la prison, humiliées et envahies d'un puissant sentiment d'injustice et d'hostilité envers la société et ses institutions. L'incarcération est beaucoup plus qu'une peine privative de liberté ; elle entraîne des effets durables et néfastes : modification de la notion du temps, dépossession de soi, atrophie des sens, dérèglements hormonaux, perte de la faculté d'aimer, etc. «L'emprisonnement, par sa nature même, constitue à l'heure actuelle l'aboutissement de tout un processus conscient de destruction physique et psychique des emprisonné-e-s, conçu et appliqué par l'Appareil judiciaire du Pouvoir.»²

Des sentences de trois mois, cinq ans ou 20 ans de non-sexualité, d'absence totale d'intimité, de bruit infernal, de nourriture institutionnalisée, de fouilles humiliantes, de brutalité, de routine, de surveillance constante. «L'an dernier», «mardi», «en fin de semaine» sont des mots vides de sens.

«Une journée en prison est une succession d'heures, 24, pendant lesquelles il ne se passe rien et qui sera suivie par une autre journée, une autre succession d'heures, pendant lesquelles il ne se passera rien... En prison, une journée ne passe pas. Une journée, un mois, une vie ; le temps découpé en tranches. On ne peut séparer une journée des autres journées, une heure des autres heures... Le temps est immobile.»³

En prison, il faut obéir, obéir et se taire. À la moindre petite faute à l'omniprésent règlement, c'est la perte de privilèges, le dead-lock ou le trou. Et la tension monte aigüe, l'esprit se dégrade, le corps aussi, les menstruations ne viennent plus. Comme le déplorent Catherine Erhel et Catherine Leguay dans leur excellent livre, *Prisonnières*, «tant que vivra la prison, tant que ses murs enfermeront autant de souffrances, de cris inaudibles, rien, aucune «humanisation» n'empêchera le suicide, les mutilations et les grèves de la faim d'être le seul mode de dialogue avec un pouvoir judiciaire indifférent, sourd, aveugle et criminel.»⁴

Les délits de la misère

Les médias créent une véritable psychose collective autour de la criminalité violente, pourtant réduite (5,8% de l'ensemble). De cette peur bien nourrie, on se sert pour justifier une répression plus grande, des peines plus



Illustration : Andrée Brochu

sévères, la construction de nouveaux pénitenciers. Tout cela circonscrit la responsabilité sur LE ou LA «criminel-le» et, finalement, atteint son but : faire oublier les vraies causes de la criminalité, qui sont le chômage, la pauvreté, la misogynie.

Près de 75% des femmes et des hommes emprisonné-e-s étaient sans travail au moment de leur arrestation. La délinquance est fortement liée à la classe d'origine. Aux États-Unis, par exemple, pour un Blanc, il y a 9,6 Noirs derrière les barreaux, tandis que dans les prisons du Québec, un très fort pourcentage des 18 000 personnes incarcérées annuellement l'est pour non-paiement d'une amende.

Tina Hattem, dans sa thèse intitulée *Prisons du Québec : prisons des pauvres* (septembre 1980), spécifie que 60,3% des femmes incarcérées à la Maison Gomin le sont pour non-paiement d'amendes, et qu'à Tanguay ce pourcentage est de 37,2%. L'écart entre les deux s'explique par la présence à Tanguay de détenues fédérales. La grande majorité des crimes commis sont donc pour ainsi dire des délits de la misère.

Vers l'abolition de la prison

Il existe pourtant d'autres approches que la répression aveugle. Conscients que le système pénal renforce l'inégalité et pose un problème en lui-même, certains pays dont la Hollande, la Norvège et la Suède, ont mis sur pied une politique progressiste abordant la criminalité comme une responsabilité communautaire et sociale. Le résultat de la réforme en Hollande : le taux d'incarcération le plus faible au monde, sans augmentation marquée de la criminalité. La Suède, pour sa part, s'éloignant du modèle américain, a inventé «l'amende-jour». Chaque délit, selon sa gravité, se paye en argent et/ou en travail communautaire, selon un nombre de jours-amende proportionnel à la capacité de payer de l'inculpé-e.

Sans répondre à l'objectif ultime de l'abolition de la prison, ces réformes sont intéressantes. Pourquoi ne pas les amorcer ici ? Cela tient à un certain nombre de facteurs socio-économiques.

Au Canada, l'industrie pénitentiaire est primordiale : on y retrouve 1 garde pour 1,2 détenu-e. Quelle énorme machine si l'on ajoute les millions de dollars investis en béton, en barbelés, en «programmes», en psychologues, criminologues, éducateurs de tout acabit, en commissaires de libérations conditionnelles, en construction de cellules super-sécuritaires.

En 1977, dans son rapport à la Chambre des Communes, le ministre Mark McGuigan avait pourtant affirmé : «L'enfermement a manqué ses deux principaux objectifs : corriger le délinquant et assurer une protection

permanente à la société.» En effet, avec un taux de récidive supérieur à 80%, on ne pourrait parler de «réhabilitation» ou de «protection permanente» sans mentir outrageusement.

Les femmes sont historiquement et quotidiennement victimes de viol, de violence, de proxénétisme et de refus de pourvoir. Les systèmes pénal et carcéral nous ont-ils jamais fourni une quelconque protection ? Le fait de savoir qu'UN violeur est derrière les barreaux réussit-il à enlever la crainte d'être un jour victime de viol, quand on sait d'autre part que l'on n'enferme que .006% des auteurs de l'ensemble des infractions commises au Canada ? De plus en plus, les femmes répondent non à ces deux questions.

Non seulement le système carcéral pénal tel que conçu ne protège pas la société en général, ni les femmes en particulier, mais il aggrave souvent les conflits. À l'intérieur des familles par exemple : un homme emprisonné pour refus de pourvoir — parce que le Bien-Être social a forcé sa femme à le poursuivre au

criminel — sortira de prison enragé, désireux de se venger contre celle qui l'aura fait enfermer.

De telles constatations sous-tendent le raisonnement des abolitionnistes ; il n'est donc pas étonnant qu'autant de femmes y adhèrent, au Québec, aux États-Unis, en France et ailleurs. Notre réflexion nous a amenées à réaliser que l'enfermement et l'oppression ne constituent jamais un pas vers l'auto-libération et l'épanouissement.

LUCIE LEMONDE

- 1/ Francis Carco, *Prisons de femmes*, 1930.
- 2/ *Prisonnières : de la misère en milieu carcéral*, in *Sorcières* no 6, p. 23. Pour en savoir plus long à ce sujet, lire aussi *Les effets de l'incarcération*, in *Face à la justice* vol. 5, 1982.
- 3/ Natacha Duché et Ariane Gransac, *Prisons de femmes*, Denoël, Paris, 1982, p. 33.
- 4/ Catherine Erhel et Catherine Leguay, *Prisonnières*, France Loisirs, Paris, 1977, p. 161.
- 5/ Lire à ce sujet : Hollande, Suède, on libère !, in *Face à la justice*, vol. III, no 4, Office des droits des détenu-e-s, 1980.

DANS LA SÉRIE

LES MALFAISEUSES DE L'HISTOIRE

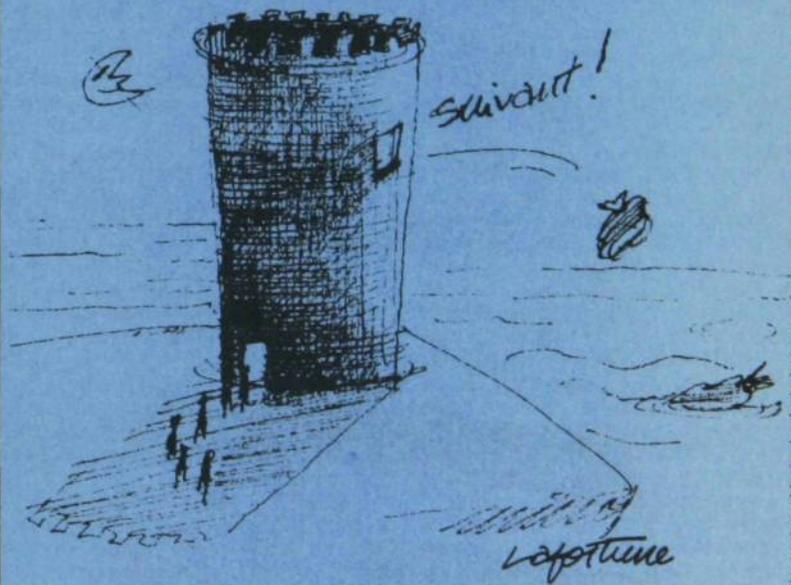


Illustration : Marie-Josée Lafortune

Marguerite de Bourgogne

Sur la rive gauche, en la tour de Nesle, Marguerite de Bourgogne, reine de Navarre (vers 1293-1315) et épouse de Louis X le Hutin, se liait d'intrigues avec des gentilhommes. François Villon parle d'une reine qui mettait ses amants dans des sacs pour les balancer dans la Seine, après les avoir dûment consommés.

Légende ou pas ? Marguerite de Bourgogne, convaincue d'adultère, fut enfermée à Château-Gaillard où elle mourut assassinée.